



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 10/2024

Objet du préavis

Comptes annuels pour l'exercice 2023

Table des matières

1.	Objet du préavis	3
2.	Analyses.....	3
2.1.	Synthèse	3
2.2.	Analyse des charges de fonctionnement.....	4
2.2.1.	Charges maîtrisables.....	4
2.2.2.	Charges non maîtrisables.....	8
2.3.	Charges internes.....	12
2.4.	Charges – Récapitulatif	14
2.5.	Analyse des revenus.....	15
2.5.1.	Revenus fiscaux.....	15
2.5.2.	Revenus non fiscaux.....	22
2.5.3.	Revenus internes	25
2.6.	Revenus – Récapitulatif.....	27
2.7.	Charges et revenus – Récapitulatif	29
2.8.	Autofinancement et solde financier.....	30
3.	Commentaires.....	32
3.1.	Chapitre 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE	32
3.2.	Chapitre 2 : FINANCES	34
3.3.	Chapitre 3 : DOMAINES ET BÂTIMENTS	36
3.4.	Chapitre 4 : TRAVAUX	39
3.5.	Chapitre 5 : INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	40
3.6.	Chapitre 6 : POLICE	42
3.7.	Chapitre 7 : SÉCURITÉ SOCIALE	42
3.8.	Chapitre 8 : SERVICES INDUSTRIELS.....	43
4.	Conclusions.....	44

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le 1^{er} Vice-président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 93, lettre c), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de l'exercice 2023, dont la présentation détaillée fait l'objet d'une annexe.

2. Analyses

2.1. Synthèse

Les comptes de la Commune présentent un bénéfice de Fr. 1'501'768.43 après attributions supplémentaires aux fonds de réserve et de renouvellement pour Fr. 4'130'000.—.

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023* Fr.	Comptes 2022 Fr.
Total des charges (avant amortissements et attributions supplémentaires)	51'899'575.15	49'740'750.—	51'479'034.59
Total des produits	58'487'978.58	48'004'157.—	52'252'664.64
Résultats (- = Bénéfice)	- 6'588'403.43	1'736'593.—	- 773'630.05
Amortissements supplémentaires	956'635.—	0.—	0.—
Attributions supplémentaires aux fonds de réserve et de renouvellement	4'130'000.—	0.—	740'000.—
Résultats (- = Bénéfice)	- 1'501'768.43	1'736'593.—	- 33'630.05

* Tous les chiffres du budget 2023 présentés en comparatif dans les comptes annuels et dans ce préavis s'entendent crédits complémentaires inclus (suppléments de charges pour Fr. 309'000.— accordés lors de la séance du Conseil communal du 21 septembre 2023).

La Municipalité a choisi de constituer des préfinancements destinés à des projets d'investissement dont la probabilité de réalisation est certaine ou élevée, ceci pour un total de Fr. 3'630'000.—. Par ailleurs, elle a doté le Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable d'un montant additionnel de Fr. 500'000.— à charge du compte de fonctionnement 2023.

Les amortissements supplémentaires enregistrés en 2023 dépassent les amortissements obligatoires récurrents mais concrétisent la constatation d'une réduction effective de la valeur au bilan des objets concernés.

L'excellent résultat 2023, avant amortissements et attributions aux réserves supplémentaires de Fr. 6.6 mios doit être considéré avec une extrême prudence, dans la mesure qu'une grande partie des facteurs qui y ont conduit proviennent d'éléments non maîtrisables ou uniques donc non pérennes, dont les principaux sont les suivants :

- décompte définitif 2023 de l'ASIPE favorable pour plus de Fr. 1.1 mio ;
- gains comptables sur cessions d'immobilisations pour Fr. 5.4 mios ;
- revenus fiscaux résultant de rattrapages ou reprises d'années antérieures supérieures à la norme pour environ Fr. 1 mio ;
- retour de l'ensemble des éléments de la péréquation 2022 pour un total d'environ Fr. 0.7 mio ;
- distribution par la COREB suite à la dissolution de la partie touristique du FDE pour près de Fr. 0.2 mio.

Des charges à caractère unique, outre les attributions aux réserves et amortissements supplémentaires précités, ont également influencé le résultat 2023 :

- dotation nette à la provision pour risque sur débiteurs (débiteurs courants et prêts) pour Fr. 1.5 mio ;
- dépréciation de titres pour un montant net de l'ordre de Fr. 1 mio.

Le résultat 2023, corrigé de l'ensemble de ces éléments, se monterait ainsi à environ Fr. 700'000.—.

L'impact monétaire d'une partie de ces mêmes éléments non pérennes, accompagné d'une importante économie sur les charges de biens, services et marchandises ainsi que de tendances favorables sur les revenus hors impôts, a conduit à une marge d'autofinancement de Fr. 7.2 mios, supérieure de Fr. 5.2 mios à la projection budgétaire.

Cette marge d'autofinancement a permis de financer les investissements sans mise à contribution de la dette. L'endettement auprès des instituts financiers atteint ainsi Fr. 37.9 mios au 31 décembre 2023 contre Fr. 39.4 mios au 31 décembre 2022.

Les investissements, pour un total porté au bilan de Fr. 5.8 mios (reprises des réserves et provisions déduites), dont les plus conséquents ont été la construction du bâtiment multifonctionnel en Guillermaux, la remise en état du rural Grange de la Ville, la revitalisation de la Broye au secteur en Guillermaux ainsi que les travaux à l'Avenue Général Jomini et à la route de Grandcour.

2.2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont classées en trois catégories pour leur analyse :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.2.1. Charges maîtrisables

La Municipalité bénéficie d'une véritable influence directe sur ces charges et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Autorités et personnel	13'060'601.95	13'020'489.—	40'112.95	0.3 %
Biens, services et marchandises	10'221'648.52	11'155'194.—	- 933'545.48	- 8.4 %
Aides et subventions	2'770'289.22	3'008'197.—	- 237'907.78	- 7.9 %
Total des charges maîtrisables	26'052'539.69	27'183'880.—	- 1'131'340.31	- 4.2 %

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Autorités et personnel	13'060'601.95	12'225'642.93	834'959.02	6.8 %
Biens, services et marchandises	10'221'648.52	10'095'092.42	126'556.10	1.3 %
Aides et subventions	2'770'289.22	3'907'015.65	- 1'136'726.43	- 29.1 %
Total des charges maîtrisables	26'052'539.69	26'227'751.00	- 175'211.31	- 0.7 %

2.2.1.1. Autorités et personnel

Les charges relatives aux autorités et personnel sont globalement à l'équilibre avec un très léger dépassement du budget de 0.3 %.

Cet équilibre résulte d'écarts favorables et défavorables selon les services. A titre d'exemple, des dépassements importants découlent de besoins de ressources supplémentaires en personnel rémunéré à l'heure au service Population, ceci en lien avec les cours de français mandatés et financés par l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants), ces dépassements sont couverts par des revenus supplémentaires plus élevés (voir point 2.5.2). A l'inverse, de nouveaux postes accordés au service Administration générale n'ont pu être recrutés qu'en 2024, ou certains postes sont restés vacants temporairement suite à des départs, ce qui génère des excédents budgétaires.

L'examen de ces charges ne peut se faire qu'au niveau global pour les raisons suivantes : les réserves budgétaires nécessaires pour l'engagement de remplaçantes et remplaçants en contrat à durée déterminée, pour le paiement d'heures supplémentaires extraordinaires ou l'enveloppe pour les augmentations individuelles ciblées se trouvent toute à l'administration générale, alors que les charges effectives y relatives sont enregistrées dans les services concernés.

L'écart par rapport à 2022 provient également de nombreux facteurs de variation déjà évoqués ci-dessus (engagement de nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs prévus au budget, postes vacants suite à des départs, augmentation des salaires horaires, etc.).

2.2.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Les achats de biens, services et marchandises sont largement en dessous du budget pour près de Fr. 1 mio. Cet écart se décompose de la manière suivante :

Achats mobilier, machines et véhicules	Fr. - 186'900.—
Achat eau, énergie, combustible	Fr. - 71'600.—
Achat d'autres fournitures	Fr. + 43'700.—
Entretien du patrimoine	Fr. - 525'300.—
Entretien du mobilier et des installations techniques	Fr. - 53'000.—
Honoraires et prestations de service	Fr. - 156'800.—
Divers	Fr. + 16'400.—
Total	Fr. - 933'500.—

L'écart important sur les comptes relatifs à l'entretien du patrimoine s'explique notamment par des entretiens reportés ou remplacés en raison de préavis en cours ou en voie d'élaboration (par exemple pour les routes, l'éclairage public ou le service des eaux).

2.2.1.3. Aides et subventions

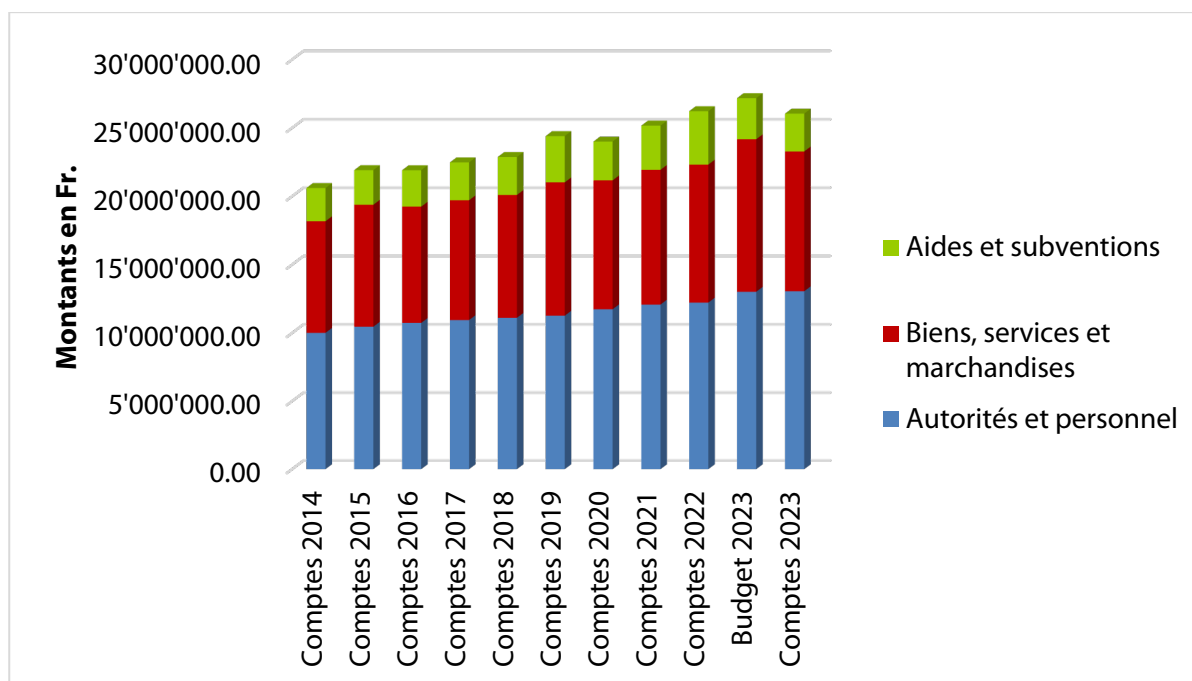
Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023 Fr.	Ecarts Fr.	Ecarts %
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'063'559.15	1'069'482.—	- 5'922.85	- 0.6 %
Participation aux transports publics	951'473.—	1'086'837.—	- 135'364.—	- 12.5 %
Ligne de bus urbaine	333'676.22	432'500.—	- 98'823.78	- 22.8 %
Frais de culte	207'403.90	197'000.—	10'403.90	5.3 %
Aides individuelles prévoyance sociale	81'366.55	84'378.—	- 3'011.45	- 3.6 %
Autres (tourisme, cotisations, dons occasionnels, etc.)	132'810.40	138'000.—	- 5'189.60	- 3.8 %
Total	2'770'289.22	3'008'197.—	- 237'907.78	- 7.9 %

L'écart budgétaire favorable provient majoritairement des transports publics : le décompte final du Canton s'est avéré inférieur au montant annoncé, et le coût de la ligne de bus urbaine diminue en raison de l'amélioration de sa fréquentation.

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'063'559.15	1'862'895.04	- 799'335.89	- 42.9 %
Participation aux transports publics	951'473.—	978'843.75	- 27'370.75	- 2.8 %
Ligne de bus urbaine	333'676.22	388'410.75	- 54'734.53	- 14.1 %
Frais de culte	207'403.90	194'729.40	12'674.50	6.5 %
Aides individuelles prévoyance sociale	81'366.55	73'249.90	8'116.65	11.1 %
Autres (tourisme, cotisations, dons occasionnels, etc.)	132'810.40	342'814.06	- 210'003.66	- 61.3 %
COVID - 19	0.—	66'072.75	- 66'072.75	- 100 %
Total	2'770'289.22	3'907'015.65	- 1'136'726.43	- 29.1 %

Pour rappel en 2022, la Commune a versé une participation de Fr 1'000'000.— à la société coopérative Piscine-Camping de Payerne dans le cadre de ses travaux de rénovation (cf. préavis n° 17/2020). Ce montant a été compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve « Finances : Piscine-Camping de Payerne ». Sans cet important facteur de variation, les subventions pour la culture, les loisirs et le sport seraient en augmentation pour environ Fr. 200'000.—, ceci en accord avec le budget (soutien communal supplémentaire à la piscine, financement du Poulpe Festival et reprise des soutiens assurés par l'Office du tourisme notamment).

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables sur 10 ans



2.2.2. Charges non maîtrisables

Ces charges, sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle direct, ne peuvent donc pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales et des associations intercommunales).

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Intérêts passifs	517'905.67	416'010.—	101'895.67	24.5 %
Amortissements	5'927'350.99	3'375'125.—	2'552'225.99	75.6 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	15'715'369.52	16'556'490.—	- 841'120.48	- 5.1 %
Total des charges non maîtrisables	22'160'626.18	20'347'625.—	1'813'001.18	8.9 %

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Intérêts passifs	517'905.67	298'602.20	219'303.47	73.4 %
Amortissements	5'927'350.99	3'703'394.29	2'223'956.70	60.1 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	15'715'369.52	15'776'808.04	- 61'438.52	- 0.4 %
Total des charges non maîtrisables	22'160'626.18	19'778'804.53	2'381'821.65	12 %

2.2.2.1. Intérêts passifs

L'écart au budget défavorable s'explique d'une part par le renouvellement d'emprunts à court terme à des taux qui ont amené le taux moyen à un niveau plus élevé que ce qui avait été prévu au budget. D'autre part, un nouvel emprunt à long terme a été souscrit ultérieurement à la préparation du budget.

2.2.2.2. Amortissements

Les amortissements 2023 sont influencés par les facteurs suivants (écarts au budget) :

Dépréciation des titres de la Sté Coopérative de la Piscine-Camping de Payerne ¹⁾	Fr.	899'999.—
Dépréciation des titres swiss aeropole SA ²⁾	Fr.	959'999.—
Amortissements supplémentaires suite à des pertes de valeur :		
Mini chauffage à distance sur 3 ^e étape CSP, préavis n° 05/2018 ³⁾	Fr.	66'235.—
Parquet rénové de la Halle des Fêtes, préavis n° 14/2013 ⁴⁾	Fr.	84'000.—
Immeuble Café du Marché, préavis n° 11/2009 et n° 16/2013 ⁵⁾	Fr.	200'000.—
Réaménagement de la gare, préavis n° 15/2013 ⁶⁾	Fr.	545'000.—
Infrastructures informatiques, préavis n° 26/2020 ⁷⁾	Fr.	61'400.—
Réductions nettes des amortissements du patrimoine administratif ⁸⁾	Fr.	- 250'766.—
Divers	Fr.	<u>- 13'641.—</u>
Total	Fr.	<u>2'552'226.—</u>

- 1) prévu dans le cadre du préavis n° 17/2020 et couvert par un prélèvement à provision d'un montant correspondant ;
- 2) moins-value constatée en raison de la situation des fonds propres de la société ;
- 3) exploitation abandonnée dans le contexte des travaux prévus par le préavis n° 15/2023 Raccordement du site de La Promenade au chauffage à distance de Payerne Energies SA ;
- 4) parquet défectueux refait dans le cadre du préavis n° 13/2021 Rénovation du parquet de la Halle des Fêtes et assainissement des sanitaires ;
- 5) estimation d'une valeur de rendement sur la base du rendement actuel ;
- 6) secteur concerné par le projet de nouvelle interface de la gare (étude préavis n° 31/2022) ;
- 7) rattrapage d'une année d'amortissement pour démarrer à la mise en service initiale ;
- 8) les amortissements de certains éléments du patrimoine administratif ont été réévalués par rapport au budget principalement pour tenir compte de la situation des dépenses effectives sur les préavis.

Ces éléments expliquent également la variation par rapport à 2022. Ils sont très partiellement compensés par une diminution des pertes sur débiteurs impôts d'environ Fr. 300'000.—, celles-ci ayant atteint un niveau très élevé l'an dernier.

2.2.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Alimentation du fonds de péréquation	5'098'516.—	4'625'518.—	472'998.00	10.2 %
Participation à la cohésion sociale (voir ci-après 2.2.2.3.1)	4'068'783.80	4'186'784.—	- 118'000.20	- 2.8 %
Facture policière	771'211.—	726'211.—	45'000.—	6.2 %
Participation communale à l'ASIPE (frais parascolaires inclus)	4'081'307.31	5'219'301.—	- 1'137'993.69	- 21.8 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	946'768.16	1'033'495.—	- 86'726.84	- 8.4 %
Autres participations (SDIS, Protection civile, musique, etc.)	748'783.25	765'181.—	- 16'397.75	- 2.1 %
Total	15'715'369.52	16'556'490.—	- 841'120.48	- 5.1 %

Les éléments relatifs à la péréquation sont détaillés au point 2.2.2.3.1.

Le décompte final de l'ASIPE pour les frais scolaires et parascolaires a généré un écart budgétaire favorable conséquent de Fr. 1'137'993.69.

Le poste du Réseau régional de la petite enfance est influencé par le décompte final 2022 reçu après la clôture de l'exercice précédent, décompte en faveur de la Commune pour Fr. 86'265.44.

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Alimentation du fonds de péréquation	5'098'516.—	4'550'196.—	548'320.—	12.1 %
Participation à la cohésion sociale	4'068'783.80	4'294'369.—	- 225'585.20	- 5.3 %
Facture policière	771'211.—	693'034.—	78'177.—	11.3 %
Participation communale à l'ASIPE	4'081'307.31	4'566'186.55	- 484'879.24	- 10.6 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	946'768.16	926'969.20	19'798.96	2.1 %
Autres participations (SDIS, Protection civile, musique, etc.)	748'783.25	746'053.29	2'729.96	0.4 %
Total	15'715'369.52	15'776'808.04	- 61'438.52	- 0.4 %

2.2.2.3.1. Charges péréquatives – Récapitulatif

Les éléments de la péréquation 2023 ont eu les impacts suivants dans les comptes (en Fr.) :

Régimes	Décompte provisoire 2023	Budget 2023	Ecart	Ecart en %
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	5'098'516.—	4'625'518.—	472'998.—	10.2 %
Retour fonds de péréquation	- 10'926'792.—	- 10'824'386.—	- 102'406.—	0.9 %
Dépenses thématiques*	- 1'620'792.—	- 1'620'792.—	0.—	0 %
Montant net de la péréquation directe horizontale	- 7'449'068.—	- 7'727'068.—	278'000.—	- 3.6 %
Montant total de la participation au financement de la cohésion sociale	4'068'783.80	4'186'784.—	- 118'000.20	- 2.8 %
Facture policière	771'211.—	726'211.—	45'000.—	6.2 %
Total des charges péréquatives nettes	- 2'609'073.20	- 2'814'073.—	204'999.80	- 7.3 %

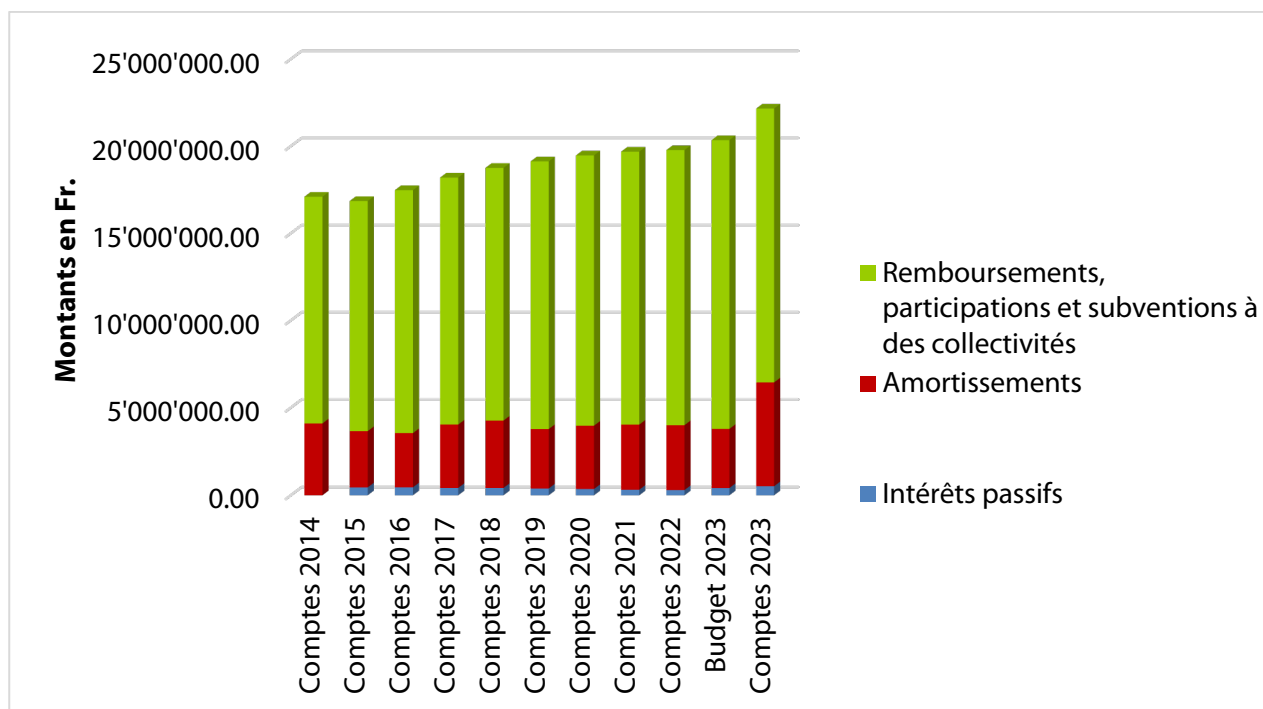
* En l'absence des données permettant de les calculer, les dépenses thématiques ne sont pas réévaluées dans le cadre du décompte provisoire transmis par la Direction des finances communales en mars 2024.

Le décompte provisoire 2023 a ainsi généré un écart au budget globalement défavorable pour Fr. 297'591.80.

Le décompte définitif 2022 a eu les impacts suivants dans les comptes 2023 (en Fr.) :

Régimes	Résultat décompte définitif 2022	Budget 2023	Ecart
Montant net de la péréquation directe horizontale, solde année précédente	- 14'274.—	- 100'000.—	85'726.—
Montant total de la participation au financement de la cohésion sociale, solde année précédente	- 627'202.40	0.—	- 627'202.40
Facture policière	- 64'098.—	0.—	- 64'098.—
Total des charges péréquatives nettes	- 705'574.40	- 100'000.—	- 605'574.40

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables sur 10 ans



2.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale. Les charges internes sont :

- les charges relatives aux attributions à des fonds et financements spéciaux ;
- les charges relatives aux imputations internes.

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont des opérations comptables sans incidence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne.

Les imputations internes n'ont pas d'effet sur le résultat car elles sont entièrement compensées par des revenus correspondant à ces mêmes imputations.

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Attributions aux fonds et financements spéciaux	7'641'417.78	1'137'405.—	6'504'012.78	571.8 %
Imputations internes (charges)	1'131'626.50	1'071'840.—	59'786.50	5.6 %
Total des charges internes	8'773'044.28	2'209'245.—	6'563'799.28	297.1 %

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Attributions aux fonds et financements spéciaux	7'641'417.78	5'120'891.06	2'520'526.72	49.2 %
Imputations internes (charges)	1'131'626.50	1'091'588.—	40'038.50	3.7 %
Total des charges internes	8'773'044.28	6'212'479.06	2'560'565.22	41.2 %

En détail, les attributions aux fonds et financements spéciaux 2023 se présentent comme suit :

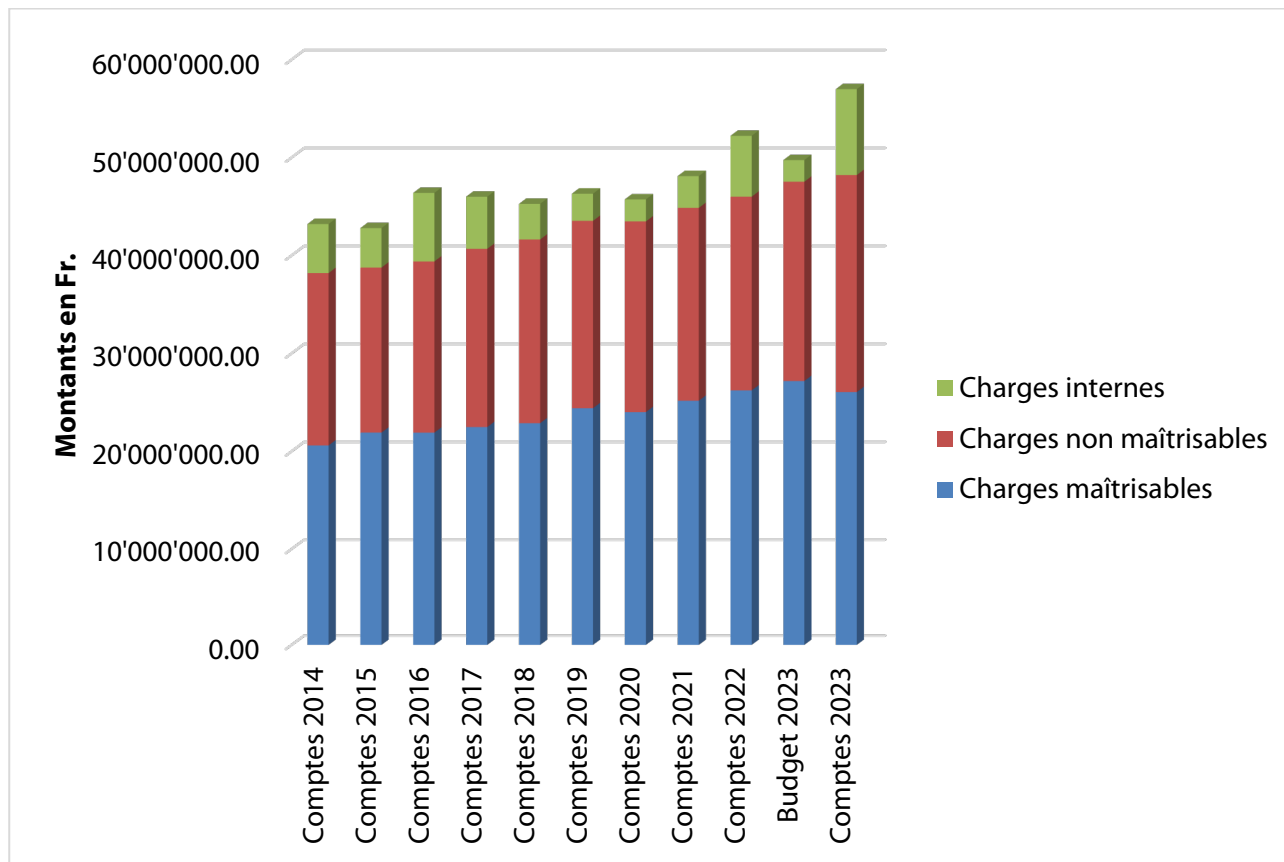
	Comptes 2023	Budget 2023
Equilibrage des domaines affectés (eaux usées et eau potable)	Fr. 1'273'417.78	1'067'405.—
Loyer du centre socioculturel	Fr. 40'000.—	40'000.—
Affectation des contributions de remplacement places de parc ¹⁾	Fr. 0.—	30'000.—
Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable (préavis n° 27/2022)	Fr. 350'000.—	0.—
Réserve débiteurs douteux impôts ²⁾	Fr. 800'000.—	0.—
Réserve débiteurs douteux prêts ³⁾	Fr. 1'048'000.—	0.—
Ecritures de bouclage :		
Complément fonds énergies renouvelables et développement durable ⁴⁾	Fr. 500'000.—	
Préfinancement chaussées secteur Sud-Ouest "Bornalet" ⁵⁾	Fr. 660'000.—	0.—
Préfinancement chaussées Grandes Rayes ⁵⁾	Fr. 860'000.—	0.—
Préfinancement réaménagement rue du Temple ⁵⁾	Fr. 860'000.—	0.—
Préfinancement Bâtiment services exploitation 3 ^e étape ⁵⁾	Fr. 1'250'000.—	0.—
Total	<u>Fr. 7'641'417.78</u>	<u>1'137'405.—</u>

- 1) aucune contribution n'a été facturée en 2023 ;
- 2) risque important de non-encaissement sur certaines créances fiscales ;
- 3) risques significatifs sur un ancien prêt à la piscine et sur une partie du prêt postposé à swiss aeropole SA ;
- 4) souhait de la Municipalité de compléter l'attribution 2023 ;
- 5) préfinancements étant des instruments qui permettent de réduire la charge d'amortissement future de projets d'investissement concrets. Ils pourront être maintenus au passif des comptes de la Commune lors du passage au MCH2. Les projets ont été choisis par la Municipalité pour leur forte probabilité de réalisation dans un futur à court et moyen terme, condition pour la création d'un préfinancement.

2.4. Charges – Récapitulatif

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.	Comptes 2021 Fr.
Autorités et personnel	13'060'601.95	13'020'489.—	12'225'642.93	12'080'367.40
Biens, services et marchandises	10'221'648.52	11'155'194.—	10'095'092.42	9'858'932.12
Aides et subventions	2'770'289.22	3'008'197.—	3'907'015.65	3'232'301.03
Sous-total charges maîtrisables	26'052'539.69	27'183'880.—	26'227'751.—	25'171'600.55
Intérêts passifs	517'905.67	416'010.—	298'602.20	316'849.21
Amortissements	5'927'350.99	3'375'125.—	3'703'394.29	3'720'783.70
Remboursements et subventions à des collectivités	15'715'369.52	16'556'490.—	15'776'808.04	15'650'268.39
Sous-total charges non maîtrisables	22'160'626.18	20'347'625.—	19'778'804.53	19'687'901.30
Attribution fonds et financements spéciaux	7'641'417.78	1'137'405.—	5'120'891.06	4'772'712.96
Imputations internes (charges)	1'131'626.50	1'071'840.—	1'091'588.—	1'080'222.—
Sous-total charges internes	8'773'044.28	2'209'245.—	6'212'479.06	5'852'934.96
TOTAL DES CHARGES	56'986'210.15	49'740'750.—	52'219'034.59	50'712'436.81

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales sur 10 ans



2.5. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.5.1. Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux, prévus par l'arrêté d'imposition, sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

L'année 2023 est influencée par le passage à un taux d'impôt de 70.00 au lieu de 73.00 précédemment. L'effet du changement de taux sur les comptes n'est pas encore entièrement visible en raison des décalages de taxation ainsi que des importants rattrapages d'années antérieures qui ont particulièrement affecté les comptes de cet exercice.

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023 Fr.	Ecarts Fr.	Ecarts %
Impôt sur le revenu	13'040'742.06	12'970'000.—	70'742.06	0.5 %
Impôt sur la fortune	1'491'754.99	1'400'000.—	91'754.99	6.6 %
Impôt à la source	1'091'806.43	700'000.—	391'806.43	56 %
Total des impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	15'624'303.48	15'070'000.—	554'303.48	3.7 %
Impôt sur le bénéfice	1'402'570.20	900'000.—	502'570.20	55.8 %
Impôt sur le capital	91'450.90	100'000.—	- 8'549.10	- 8.5 %
Impôt complémentaire immeubles	244'834.40	200'000.—	44'834.40	22.4 %
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	1'738'855.50	1'200'000.—	538'855.50	44.9 %
Impôt foncier	1'657'102.90	1'600'000.—	57'102.90	3.6 %
Droits de mutation	940'879.85	700'000.—	240'879.85	34.4 %
Impôt sur les successions et donations	469'049.20	350'000.—	119'049.20	34 %
Impôt sur les chiens et taxes diverses	76'849.75	66'000.—	10'849.75	16.4 %
Impôts récupérés après défalcatons	107'270.34	100'000.—	7'270.34	7.3 %
Total autres impôts	3'251'152.04	2'816'000.—	435'152.04	15.5 %
Part aux impôts sur les gains immobiliers	494'896.85	500'000.—	- 5'103.15	- 1 %
Redistribution de la taxe sur le CO ₂	6'390.35	3'000.—	3'390.35	113 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	501'287.20	503'000.—	- 1'712.80	- 0.3 %
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	21'115'598.22	19'589'000.—	1'526'598.22	7.8 %

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Impôt sur le revenu	13'040'742.06	11'870'066.47	1'170'675.59	9.9 %
Impôt sur la fortune	1'491'754.99	1'504'329.29	- 12'574.30	- 0.8 %
Impôt à la source	1'091'806.43	1'174'945.97	- 83'139.54	- 7.1 %
Total des impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	15'624'303.48	14'549'341.73	1'074'961.75	7.4 %
Impôt sur le bénéfice	1'402'570.20	1'161'164.95	241'405.25	20.8 %
Impôt sur le capital	91'450.90	71'608.—	19'842.90	27.7 %
Impôt complémentaire immeubles	244'834.40	194'676.80	50'157.60	25.8 %
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	1'738'855.50	1'427'449.75	311'405.75	21.8 %
Impôt foncier	1'657'102.90	1'555'520.90	101'582.—	6.5 %
Droits de mutation	940'879.85	947'002.85	- 6'123.—	- 0.6 %
Impôt sur les successions et donations	469'049.20	252'622.70	216'426.50	85.7 %
Impôt sur les chiens et taxes diverses	76'849.75	64'012.75	12'837.—	20.1 %
Impôts récupérés après défalcatons	107'270.34	127'056.52	- 19'786.18	- 15.6 %
Total autres impôts	3'251'152.04	2'946'215.72	304'936.32	10.4 %
Part aux impôts sur les gains immobiliers	494'896.85	591'608.45	- 96'711.60	- 16.3 %
Redistribution de la taxe sur le CO ₂	6'390.35	8'002.50	- 1'612.15	- 20.1 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	501'287.20	599'610.95	- 98'323.75	- 16.4 %
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	21'115'598.22	19'522'618.15	1'592'980.07	8.2 %

2.5.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Comptes 2023 Fr.		Comptes 2022 Fr.	
Total acomptes et décomptes 2023/2022 (taux 70.00/73.00)	11'374'492.34		11'820'609.12	
Décomptes sur années antérieures (taux 73.00)	1'454'871.22		- 244'432.95	
Impôts sur les prestations en capital	211'378.50	13'040'742.06	293'890.30	11'870'066.47
Impôts à la source (y compris frontaliers)		1'091'806.43		1'174'945.97
Total porté aux comptes 2023 / 2022	14'132'548.49		13'045'012.44	

La part d'impôt relative aux années antérieures représente environ le 11 % des impôts sur le revenu, alors que le ratio était négatif pour environ 2 % en 2022 et que la moyenne des cinq dernières années atteint 3.6 %. L'écart à la moyenne représente environ Fr. 1 mio de revenus supplémentaires sur 2023.

Cette part des années antérieures est fortement influencée par des reprises (accompagnées d'amendes) relatives à des années remontant jusqu'à 2009 et dont l'encaissement reste incertain. Par ailleurs, ces recettes sont uniques en 2023.

2.5.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Comptes 2023 Fr.		Comptes 2022 Fr.	
Total acomptes facturés 2023 / 2022 (taux 70.00/73.00)	1'266'286.80		1'266'614.60	
Décomptes sur années antérieures (taux 73.00)	225'468.19		237'714.69	
Total porté aux comptes 2023 / 2022	1'491'754.99		1'504'329.29	

L'impôt sur la fortune est quant à lui stable aussi bien en ce qui concerne les revenus spécifiques à l'année en cours que le résultat des taxations d'années antérieures.

2.5.1.3. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.
Total des acomptes facturés pour l'année 2023/2022 (taux 70.00/73.00)	945'048.20	804'482.75
Acomptes facturés pour l'année 2024/2023 (taux 70.00)	89'576.30	151'706.90
Décomptes sur années antérieures (taux 73.00)	367'945.70	204'975.30
Total porté aux comptes 2023 / 2022	1'402'570.20	1'161'164.95

L'augmentation d'environ 20 % de l'impôt sur le bénéfice net des sociétés provient pour Fr. 140'565.45 des acomptes spécifiques à l'année en cours. Cette évolution des acomptes résulte en tout cas en partie des adaptations aux taxations définitives relatives à l'exercice 2021. Celles-ci ont par ailleurs également eu un effet notable sur les décomptes sur années antérieures (Fr. 285'035.95 des montants relatifs aux décomptes sur années antérieures concernent 2021, soit le 77 %).

Les décomptes sur années antérieures représentent 26.2 % du total des impôts contre 17.7 % en 2022 et 6.9 % en 2021, ce qui, comme pour l'impôt sur le revenu, représente un sommet historique.

La somme de Fr. 140'862.04 (2022 : Fr. 128'831.10) a également été encaissée à titre de compensation du Canton de Vaud (RFFA). Ce montant figure dans les participations et remboursements des collectivités publiques.

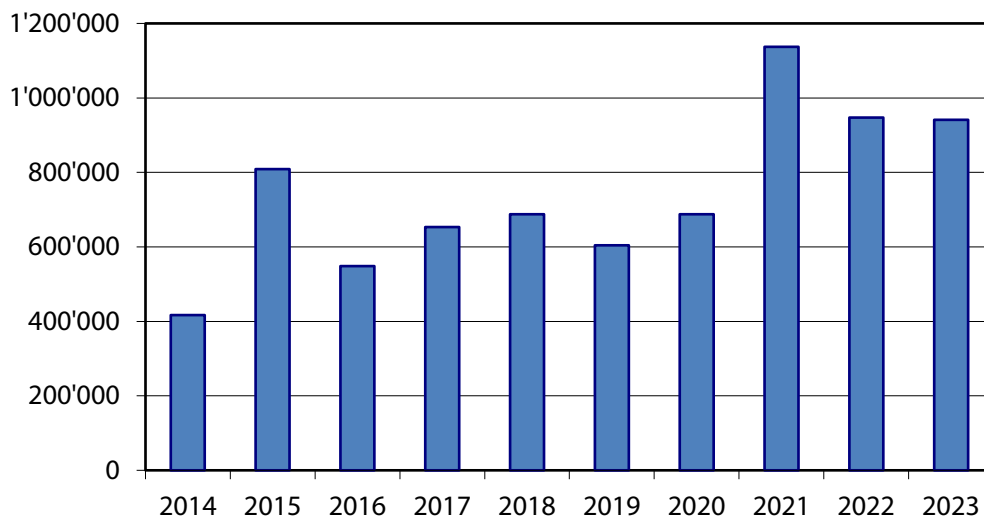
2.5.1.4. Impôt sur le capital des sociétés

Eléments	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.
Total des acomptes facturés pour l'année 2023/2022 (taux 70.00/73.00)	32'480.30	24'825.35
Acomptes facturés pour l'année 2024/2023 (taux 70.00)	46'885.65	59'658.45
Décomptes sur années antérieures (taux 73.00)	12'084.95	- 12'875.80
Total porté aux comptes 2023 / 2022	91'450.90	71'608.—

2.5.1.5. Impôt sur les droits de mutation

L'impôt sur les droits de mutation est stable par rapport à 2022 mais à un niveau historiquement élevé puisque la moyenne des 10 dernières années est d'environ Fr. 700'000.—, celle-ci étant influencée à la hausse par l'année record 2021 à plus de Fr. 1.1 mio.

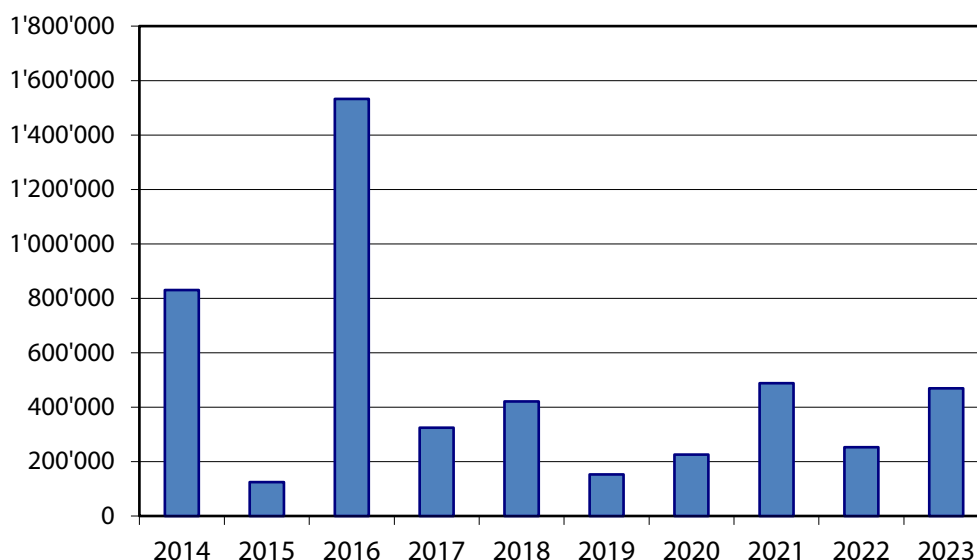
L'évolution de cette catégorie d'impôt sur 10 ans se présente de la manière suivante :



2.5.1.6. Impôt sur les successions et les donations

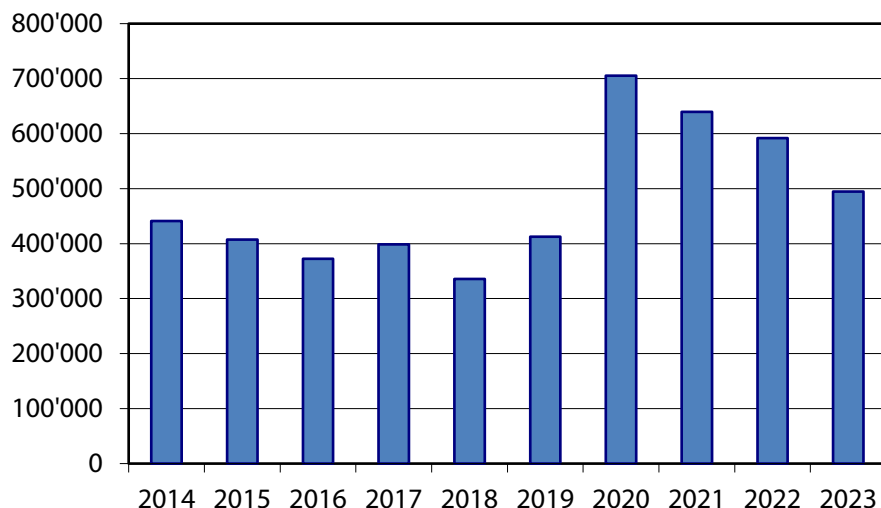
Après avoir diminué entre 2021 et 2022, ces impôts enregistrent une progression de 85.7 % entre 2022 et 2023.

Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre compte tenu de son caractère aléatoire, ce qui le rend difficile à prévoir lors de l'élaboration du budget, comme le montre le graphique d'évolution sur 10 ans :



2.5.1.7. Part à l'impôt sur les gains immobiliers

Cette catégorie d'impôt est en diminution de 16.3 % après une baisse de 7.5 % entre 2021 et 2022 et une tendance à la hausse entre 2018 et 2020. Ces évolutions marquées au cours des 5 dernières années rendent les prévisions difficiles.



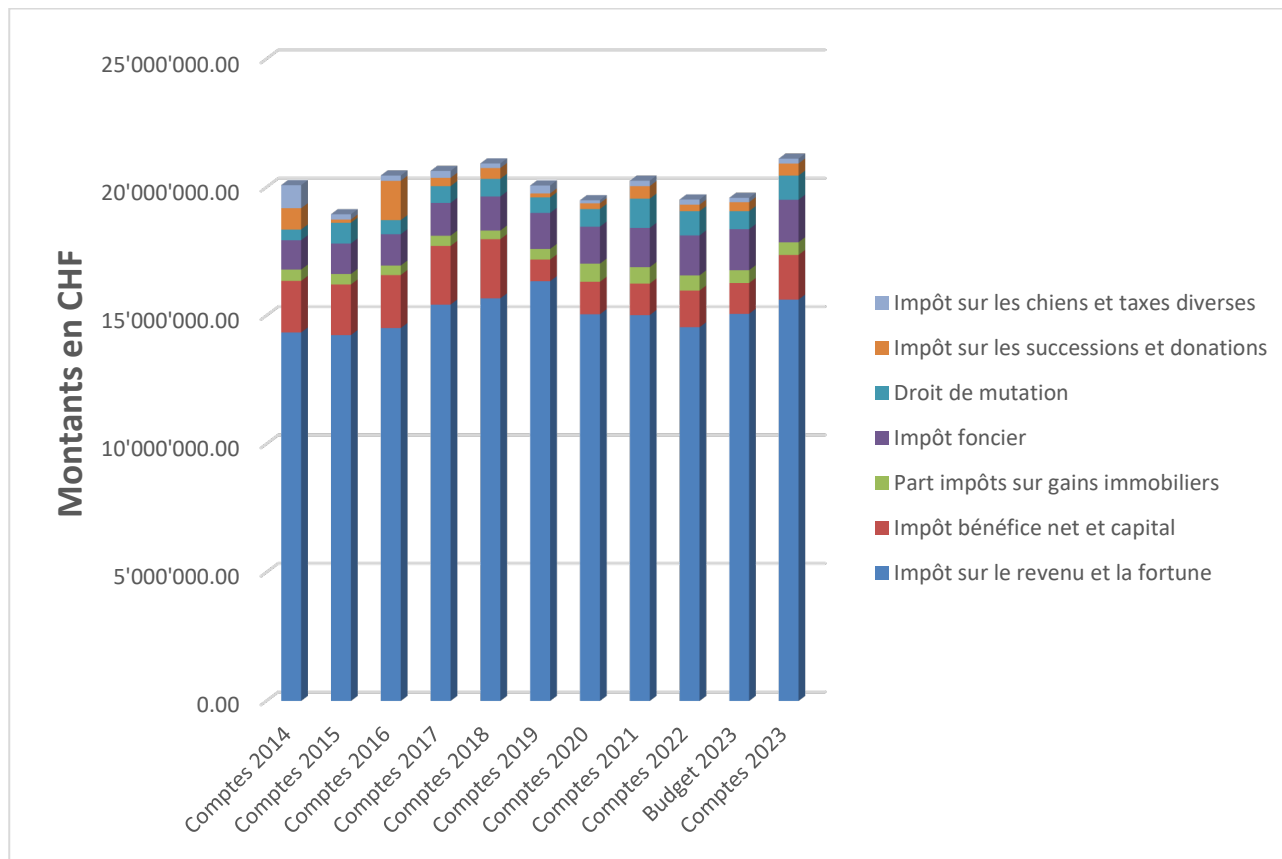
2.5.1.8. Recettes fiscales – Conclusions

Les revenus fiscaux 2023 sont nettement supérieurs au budget et à ceux enregistrés sur l'exercice 2022, ceci en dépit de la baisse du taux d'impôt, dont le plein effet ne se concrétisera qu'à partir de 2024 (voire 2025 pour les personnes morales) en raison du décalage de la taxation, même s'il se reflète déjà dans les acomptes facturés pour l'année.

Il faut d'ailleurs faire preuve d'une grande prudence dans l'interprétation des résultats. L'année 2023 est concernée, en particulier pour le l'impôt sur le revenu des personnes physiques, par des rattrapages d'années antérieures nettement plus élevés que par le passé et par des reprises fiscales importantes avec risque significatif de non-encaissement.

De plus, les impôts à caractère conjoncturel sont également à un niveau plutôt élevé. En cumulant les impôts sur les successions et donations, les droits de mutation et la part aux impôts sur les gains immobiliers, le total 2023 est le troisième plus élevé après 2016 et 2021.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux sur 10 ans



2.5.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Patentes et concessions	476'749.30	460'000.—	16'749.30	3.6 %
Revenus du patrimoine	10'657'898.91	4'943'784.—	5'714'114.91	115.6 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'823'114.83	8'527'100.—	296'014.83	3.5 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'635'812.49	12'850'328.—	785'484.49	6.1 %
Autres participations et subventions	699'057.02	356'100.—	342'957.02	96.3 %
Total des revenus non fiscaux	34'292'632.55	27'137'312.—	7'155'320.55	26.4 %

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Patentes et concessions	476'749.30	475'881.80	867.50	0.2 %
Revenus du patrimoine	10'657'898.91	7'206'194.83	3'451'704.08	47.9 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'823'114.83	9'166'020.27	- 342'905.44	- 3.7 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'635'812.49	13'081'956.74	553'855.75	4.2 %
Autres participations et subventions	699'057.02	238'834.55	460'222.47	192.7 %
Total des revenus non fiscaux	34'292'632.55	30'168'888.19	4'123'744.36	13.7 %

Les **revenus du patrimoine** atteignent un niveau particulièrement élevé cette année en raison principalement de l'enregistrement de plusieurs gains comptables sur cession d'immobilisations qui se sont réalisées pour tout ou partie sur des années antérieures :

Gain comptable sur préavis n°s 17/1997, 03/2003, 02/2006 quartier de la Blancherie et du Gymnase intercantonal de la Broye, vente des terrains quartier Blancherie ¹⁾	Fr. 2'241'281.85
Gain comptable sur préavis n°s 11/2013 et 01/2014 lieu dit « Champ Cheval », modification PGA, équipement de la ZI et vente de parcelles ²⁾	Fr. 1'771'960.05
Gain comptable sur préavis n° 15/2017 Echange de terrain avec Armasuisse ³⁾	Fr. 972'544.80
Gain comptable sur préavis n° 03/2013 Avenant au PPA « A la Boverie » vente de 3'420 m ² en zone industrielle ⁴⁾	Fr. 396'018.95
Total des gains comptables enregistrés en 2023	Fr. 5'381'805.65

- 1) bouclément communiqué pour le Conseil communal du 23 février 2023 ;
- 2) bouclément communiqué pour le Conseil communal du 21 septembre 2023 ;
- 3) opération d'échange terminée en 2018 avec l'encaissement par la Commune du produit net du terrain cédé à Armasuisse Immobilier (déduction faite de la valeur du terrain reçu en échange). Pour rappel, la Commune a échangé une parcelle de 5'112 m² à la route de Rueyres valorisée au prix de Fr. 1'789'200.— contre une parcelle de 5122 m² au Bois de Boulex valant Fr. 22'584.— et un DDP sur une parcelle de 22'222 m² aux Grandes-Rayes dont la rente bénéficie d'un rabais évalué à Fr. 780'000.—. La différence de Fr. 986'616.— entre ces valeurs d'échange a été payée par Armasuisse le 1^{er} juin 2018. Le bénéfice comptable enregistré en 2023 correspond à ce montant déduction faite des frais de notaire et de géomètre pour un total de Fr. 14'071.20.
- 4) les informations données ci-dessus font office de communication au Conseil communal concernant le bouclément du préavis n° 15/2017 ;
- 5) communiqué pour le Conseil communal du 13 décembre 2018. Le gain sur la vente de terrain est toutefois resté dans les comptes de bilan.

Ces gains n'ont pas été générateurs de trésorerie en 2023 puisque les revenus ont été encaissés sur des exercices précédents, à l'exception d'un montant de Fr. 389'133.95 relatif aux derniers paiements pour la vente de parcelles au lieu du « Champ Cheval ».

En 2022, un gain comptable avait été enregistré pour Fr. 2'258'000.— ressortant du préavis n° 22/2011 Ventes et achats de terrains industriels « En Champ-Aubert et Vuaz Vauchy ».

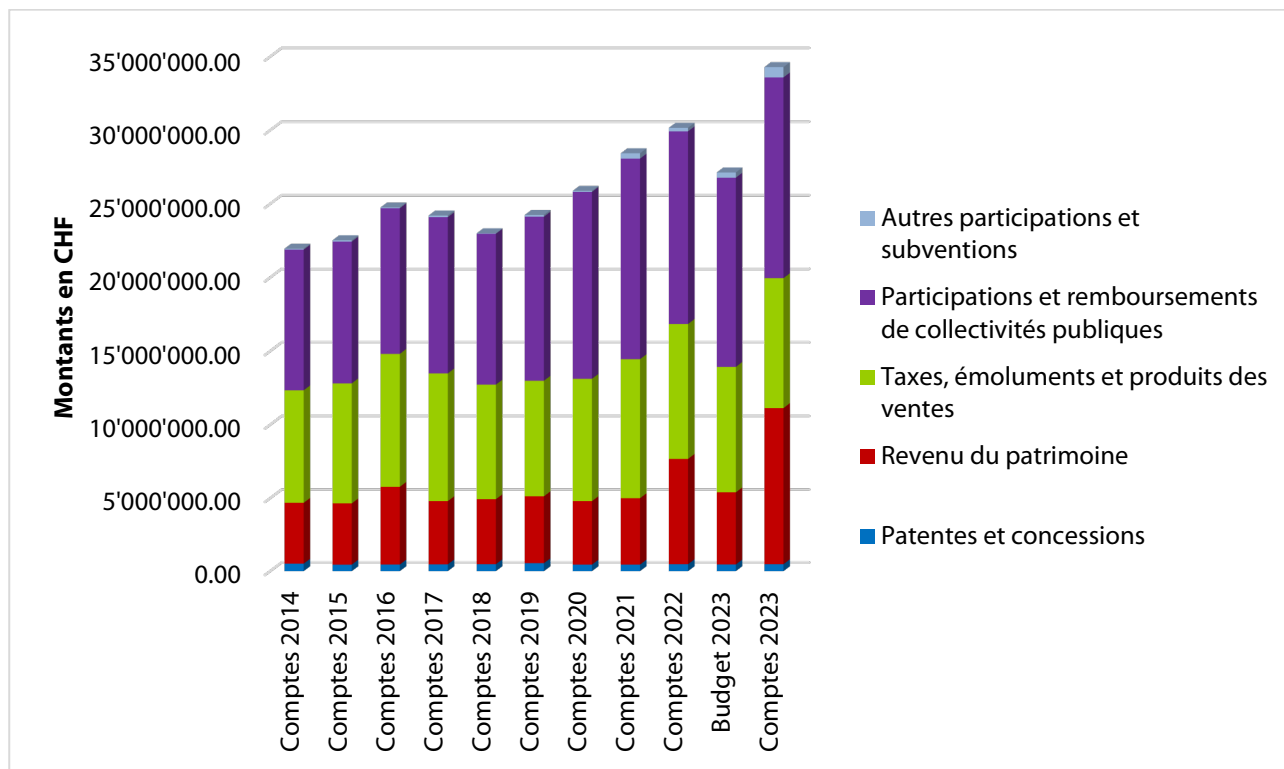
Les **taxes, émoluments et produits des ventes** sont supérieurs au budget notamment en raison des remboursements d'assurance pour les cas de maladie et d'accident des collaboratrices et collaborateurs (non prévus au budget) ainsi que des prestations facturées par les secteurs Informatique et télécoms et Sécurité publique.

L'écart défavorable avec 2022 provient en grande partie des taxes uniques de raccordement (épuration et eau potable) qui avaient atteint un niveau très élevé cette année-là.

L'écart au budget sur les **participations et remboursements de collectivités publiques** provient principalement des soldes 2022 de la participation à la cohésion sociale et de la facture policière (point 2.2.2.3.1).

Enfin, les **autres participations et subventions** sont plus élevées qu'en 2022 et qu'au budget en raison surtout d'une très forte augmentation des recettes du service Population provenant des cours de français facturés à l'Établissement vaudois d'Accueil aux Migrants. Par ailleurs, la Commune a bénéficié d'une restitution par la COREB d'un montant de Fr. 185'788.40 suite à la dissolution de la partie touristique du FDR, enregistrée sous ce chapitre.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux sur 10 ans



2.5.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Ces revenus internes sont des opérations purement comptables sans influence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne. Par ailleurs, les imputations internes (revenus) n'ont pas d'incidence sur le résultat. En effet, ces revenus sont entièrement compensés par des charges correspondant à ces mêmes imputations.

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'948'121.31	206'005.—	1'469'570.30	845.7 %
Imputations internes (revenus)	1'131'626.50	1'071'840.—	59'786.50	5.6 %
Total des revenus internes	3'079'747.81	1'277'845.—	1'529'356.80	141 %

Les principaux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux suivants n'avaient pas été prévus au budget :

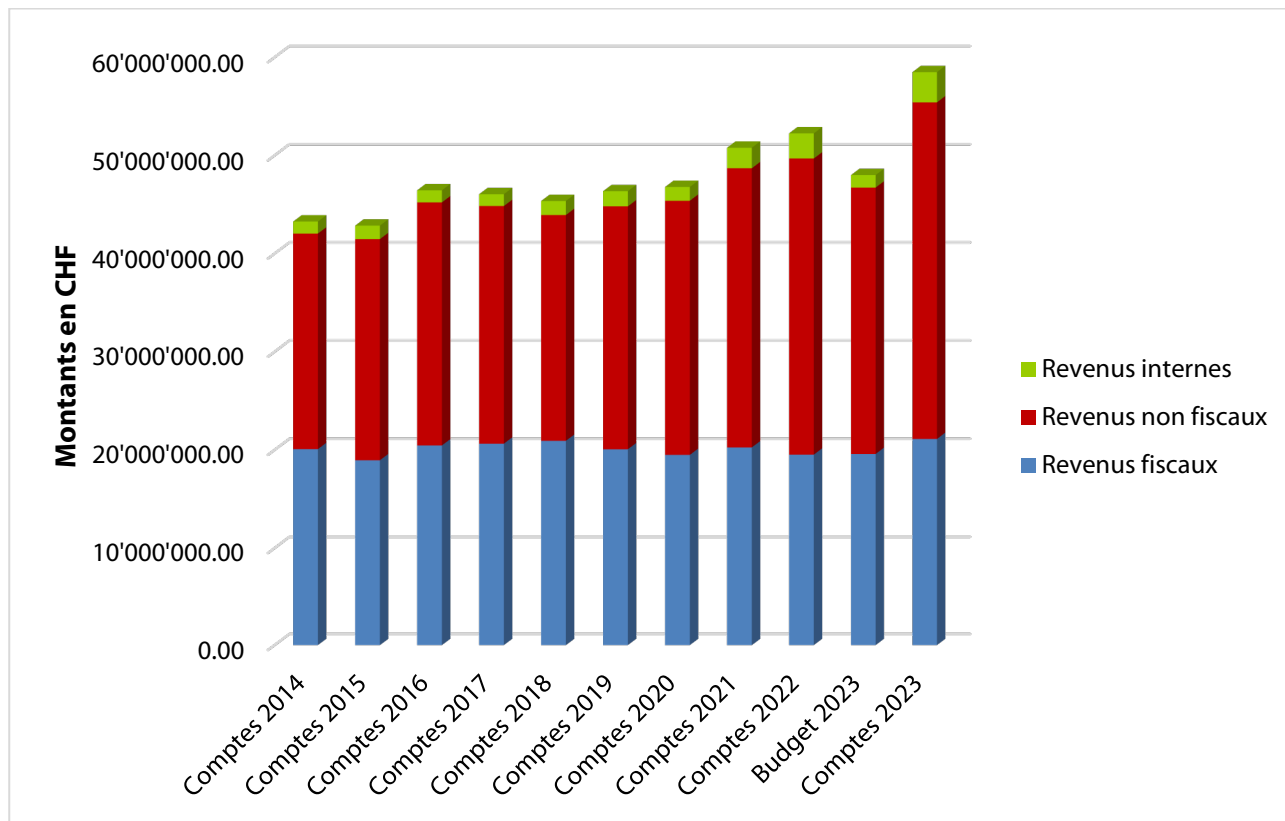
1. Prélèvement en couverture de l'amortissement des titres de la Société Coopérative Piscine-Camping de Payerne (voir point 2.2.2.2) selon préavis n° 17/2020 Fr. 899'999.—
2. Dissolution de l'excédent de provision pour risque sur débiteurs, débiteurs non fiscaux Fr. 335'000.—
3. Prélèvement au Fonds « Ville de demain » pour la constitution du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable selon préavis n° 27/2022 Fr. 350'000.—

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.	Ecart Fr.	Ecart %
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'948'121.31	1'469'570.30	478'551.01	32.6 %
Imputations internes (revenus)	1'131'626.50	1'091'588.—	40'038.50	3.7 %
Total des revenus internes	3'079'747.81	2'561'158.30	518'589.51	20.2 %

2.6. Revenus – Récapitulatif

Intitulé	Comptes 2023 Fr.	Budget 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.	Comptes 2021 Fr.
Impôt sur le revenu et la fortune	15'624'303.48	15'070'000.—	14'549'341.73	15'020'003.36
Impôt sur le bénéfice net et le capital	1'738'855.50	1'200'000.—	1'427'449.75	1'228'449.20
Impôt foncier	1'657'102.90	1'600'000.—	1'555'520.90	1'531'986.75
Droits de mutation	940'879.85	700'000.—	947'002.85	1'137'375.10
Impôt sur successions et donations	469'049.20	350'000.—	252'622.70	487'838.20
Impôt sur les chiens et taxes diverses	190'510.44	169'000.—	199'071.77	211'443.20
Part impôt sur les gains immobiliers	494'896.85	500'000.—	591'608.45	639'524.65
Sous-total revenus fiscaux	21'115'598.22	19'589'000.—	19'522'618.15	20'256'620.46
Patentes et concessions	476'749.30	460'000.—	475'881.80	449'148.65
Revenus du patrimoine	10'657'898.91	4'943'784.—	7'206'194.83	4'551'187.09
Taxes, émoluments et produits ventes	8'823'114.83	8'527'100.—	9'166'020.27	9'452'861.62
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'635'812.49	12'850'328.—	13'081'956.74	13'623'649.51
Autres participations et subventions	699'057.02	356'100.—	238'834.55	363'683.86
Sous-total revenus non fiscaux	34'292'632.55	27'137'312.—	30'168'888.19	28'440'530.73
Prélèvements fonds et financements spéciaux	1'948'121.31	206'005.—	1'469'570.30	1'009'689.55
Imputations internes (revenus)	1'131'626.50	1'071'840.—	1'091'588.—	1'080'222.—
Sous-total revenus internes	3'079'747.81	1'277'845.—	2'561'158.30	2'089'911.55
TOTAL DES REVENUS	58'487'978.58	48'004'157.—	52'252'664.64	50'787'062.74

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux sur 10 ans



2.7. Charges et revenus – Récapitulatif

COMPTES 2023 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instruction publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	2'482	563	2'686	5'058	78	1'484	10	700	13'061
Biens, services, marchandises	1'360	340	2'412	3'901	809	593	0	807	10'222
Intérêts passifs	0	518	0	0	0	0	0	0	518
Amortissements	161	2'405	959	1'655	305	0	0	442	5'927
Remboursements, participations et subventions collectivités publiques	99	5'099	27	0	4'100	1'318	5'072	0	15'715
Aides et subventions	2'405	0	0	0	207	0	158	0	2'770
Attributions fonds et financements spéciaux	0	5'478	40	1'839	0	0	0	284	7'641
Imputations internes	117	0	296	407	114	27	0	171	1'132
Total des charges	6'624	14'403	6'420	12'860	5'613	3'422	5'240	2'404	56'986
Impôts	0	20'614	0	0	0	0	0	0	20'614
Patentes, concessions	0	476	0	0	0	1	0	0	477
Revenus du patrimoine	13	428	7'277	18	2'146	460	0	316	10'658
Taxes, émoluments, produits des ventes, remboursements de tiers	275	96	1'378	4'099	0	1'028	0	1'947	8'823
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immobiliers)	0	501	0	0	0	0	0	0	501
Participations et remboursements de collectivités publiques	0	12'703	1	108	29	75	627	93	13'636
Autres participations et subventions	651	0	0	0	0	0	0	48	699
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	101	1'285	51	511	0	0	0	0	1'948
Imputations internes	0	716	164	252	0	0	0	0	1'132
Total des revenus	1'040	36'819	8'871	4'988	2'175	1'564	627	2'404	58'488

2.8. Autofinancement et solde financier

Intitulé	Budget 2023 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.
Résultat du compte de fonctionnement	- 1'736'593.—	1'501'768.43	33'630.05
Prélèvement sur les réserves hors domaines autofinancés	- 32'605.—	- 1'824'700.51	- 1'362'260.79
Imputations internes, revenus	- 1'071'840.—	- 1'131'626.50	- 1'091'588.—
Gains comptables / moins-values comptables	0.—	- 3'489'664.85	- 2'120'942.10
Amortissements supplémentaires	0.—	956'635.—	22'589.84
Attributions aux réserves hors domaines autofinancés	70'000.—	6'368'000.—	3'576'359.47
Imputations internes, charges	1'071'840.—	1'131'626.50	1'091'588.—
Solde de fonctionnement épuré	- 1'699'198.—	3'512'038.07	149'376.47
Amortissements/dépréciations du patrimoine financier	142'955.—	142'955.—	120'880.—
Amortissements du patrimoine administratif	2'647'170.—	2'396'404.14	2'562'436.17
Prélèvements sur les réserves affectées (domaines autofinancés)	- 173'400.—	- 123'420.80	- 107'309.51
Attributions aux réserves affectées (domaines autofinancés)	1'067'405.—	1'273'417.78	1'544'531.59
Marge d'autofinancement	1'984'932.—	7'201'394.19	4'269'914.72
Recettes d'investissement (hors reprises de réserves)		759'345.25	1'778'505.80
Dépenses d'investissement		- 8'329'030.97	- 4'679'798.33
Solde financier		- 368'291.53	1'368'622.19

Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2008



Le solde financier légèrement négatif signifie que la marge d'autofinancement dégagée en 2023 a permis de pratiquement financer les dépenses d'investissement nettes de l'année par l'activité courante.

Cette analyse ne prend pas en compte le fait que certaines recettes ne sont pas encaissées, les débiteurs et comptes courants actifs ayant augmenté d'un peu plus de Fr. 2 mios.

Par ailleurs, les constats effectués ci-avant montrent qu'une partie importante des événements favorables à la marge d'autofinancement proviennent d'éléments non maîtrisables (les décomptes définitifs de la péréquation ou des associations intercommunales, la restitution de la COREB, etc.) ou uniques donc non pérennes (reprises fiscales). D'un autre côté, les économies budgétaires réalisées sur les biens, services et marchandises concernent en grande partie des travaux non réalisés qui doivent pour certains être reportés. Avec un impact positif moindre sur la marge d'autofinancement, certains types de revenus du patrimoine financier (les loyers par exemple) et certaines taxes et émoluments (vente d'eau mais également prestations des secteurs Informatique et télécoms, etc.) affichent une tendance supérieure aux prévisions qui pourrait s'avérer plus durable.

L'endettement à court et long terme auprès des instituts financiers a diminué de Fr. 1'470'000.— entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, alors que la trésorerie s'est réduite d'environ Fr. 3'900'000.—, compte tenu des autres variations de poste du bilan comme les prêts ou les fournisseurs.

3. Commentaires

3.1. Chapitre 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1010 MUNICIPALITE

3003.00 Jetons de présences

4361.01 Jetons de présence,
rétribution acquis

} Les jetons de présence touchés par les membres de la
Municipalité figurent en revenus et en charges, pour le même
montant.

1100 ADMINISTRATION GENERALE

3011.10 Primes d'excellence, tous
services

Il y a une double charge en 2023 (2022 + 2023) car dès 2023
les primes 2023 sont enregistrées sur l'exercice concerné.

3080.00 Personnel intérimaire

Il s'agit du personnel en remplacement d'absences
maladie/accident. La charge est compensée par les revenus
sous 4361.00/1100.

3091.00 Formation continue, tous
services

Le dépassement est couvert par un prélèvement de
Fr. 6'000.— sur la provision dédiée.

4690.01 Dons

Il s'agit de la dissolution et du versement par la COREB de la
partie touristique du FDR.

4809.00 Prélèvement sur provision

Il s'agit d'un prélèvement sur provision pour le marché de
Noël 2022 et de la formation continue, comme prévu lors du
bouclage 2022.

1520 ABBATIALE ET MUSEE

3156.00 Entretien équipement et
matériel spécialisé

Cela a été couvert partiellement par un prélèvement à
provision (Fr. 7'000.—) sous 4809.00/1520.

3189.09 Candidature au patrimoine
mondial de l'UNESCO

Les dépenses dans ce compte (préavis n° 23/2021) sont
compensées par un prélèvement à provision (constituée à
cet effet) sous 4809.00/1520.

1530 ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

3653.76 Subvention 181 °

Il s'agit d'un soutien supplémentaire décidé par la
Municipalité, couvert par prélèvement à provision sous
4809.00/1530.

Il s'agit de prélèvements pour :

4809.00 Prélèvement sur provision

- la couverture des charges du projet Mira Fr. 2'792.20 ;
- le soutien Hameau Z'Arts, préavis n° 22/2022
Fr. 30'000.— ;
- Team 181 ° selon ci-dessus.

1560 SERVICE DE LA COHESION SOCIALE

3011.00 Traitements

3030.00 Cotisations AVS.AI.APG.AC.

3040.00 Caisse de pensions

4653.01 Subventions Intégration

4653.05 Subvention "Aux participations de tiers"

Les charges de personnel sont analysées globalement au point correspondant du chapitre 2 du préavis. En ce qui concerne ce service, la hausse conséquente s'explique en grande partie par la forte augmentation des cours offerts aux bénéficiaires de l'EVAM, dont les revenus sont également nettement supérieurs au budget (4653.01/1560 et 4653.05/1560).

Il s'agit de la facturation des cours de français supplémentaires réalisés au profit de bénéficiaires de l'EVAM.

1700 STADE MUNICIPAL

3141.00 Entretien des bâtiments

Il s'agit de divers travaux imprévus sur la tribune du stade, couverts par prélèvement sur provision .

3145.00 Entretien des terrains, courts, pistes, places, parc

Il s'agit de l'entretien du terrain synthétique imprévu, couvert par prélèvement sur provision.

4803.00 Prélèvement sur provision

Il s'agit de prélèvements à provision pour :

- dépenses d'entretien du bâtiment, en particulier habillage façade Fr. 13'000.— ;
- entretien du terrain Fr. 11'000.—.

1800 TRANSPORTS PUBLICS

3657.00 Participation transports publics

Cela correspond à la participation cantonale 2023 facturée à un niveau inférieur à l'annonce du Canton pour le budget.

3657.02 Ligne de bus urbaine

La contribution communale est inférieure en raison de l'amélioration de la fréquentation.

4657.01 Subvention ligne de bus

Le budget intégrait l'entier d'une contribution unique à la ligne de bus de Fr. 150'000.— pour les Rives de la Broye. Cette contribution a finalement été enregistrée de manière à être répartie sur 30 ans (report de Fr. 145'000.—) étant donné que les charges y relatives sont récurrentes.

1900 INFORMATIQUE

3101.00 Imprimés et fournitures de bureau

Il y a eu plus d'impressions pour des tiers que prévu, ceci est compensé par les ventes et prestations diverses du compte 4359.00/1900.

3.2. Chapitre 2 : FINANCES

2000 BOURSE ET COMPTABILITE

3184.00 Frais de contentieux et de poursuites
Cela est dû à une augmentation des cas de poursuite, compensé par les frais de poursuite récupérés et les intérêts de retard sous 4362.00/2000 et 4221.00/2000.

2100 IMPOTS

3184.01 Frais de poursuites versés par l'Etat
Cette charge a été communiquée par l'Administration cantonale des impôts. Les impôts récupérés après défalcatons en revenus sous 4090.00/2100 augmentent également.

3809.00 Versement à provision
Il s'agit d'une réévaluation de la provision pour risque sur débiteurs impôts, risque important lié à des rattrapages sur années antérieures.

2200 RENDEMENT DES TITRES ET CREANCES

3301.01 Défalcatons - pertes sur débiteurs
Il s'agit d'une perte sur prêt à société liquidée par suite de faillite, provisionnée en 2022 et couverte par prélèvement à provision en 2023 sous 4809.00/2200.

3302.00 Amortissement des titres et placements
Il s'agit principalement de :
- dépréciation des titres Coopérative Piscine-Camping Fr. 899'999.— (couverte par prélèvement sur provision, préavis n° 17/2020) ;
- dépréciation des titres swiss aeropole SA, Fr. 959'999.—.

3520.00 Fonds de péréquation - alimentation
Le décompte provisoire 2023 défavorable est par rapport aux montants annoncés pour le budget.

3809.00 Versement à provision
Il s'agit de :
- provision pour risque sur ancien prêt à la piscine, Fr. 325'000.— ;
- provision pour risque sur prêt postposé à swiss aeropole SA, Fr. 723'000.—.

3809.01 Versement à provision
Il s'agit de la constitution des préfinancements pour :
- routes : partie chaussées après assainissements/eaux Secteur S-O "Bornalet" Fr. 660'000.— ;
- routes : partie chaussées après assainissements/eaux Grandes Rayes Fr. 860'000.— ;
- routes : réaménagement rue du Temple Fr. 860'000.— ;
- bâtiments : 3^e étape remise en état BSE Fr. 1'250'000.—.

2200 RENDEMENT DES TITRES ET CREANCES, suite

4222.00	Intérêts titres et placements ~Commune~	Le dividende reçu du Groupe E est nettement inférieur à ce qui était prévu.
4222.04	Intérêts titres FDE	Il s'agit d'un impact défavorable des taux de change.
4520.00	Fonds de péréquation - retour	Le décompte provisoire 2023 est favorable à la Commune par rapport au montant annoncé par le Canton pour le budget.
4520.01	Péréquation - solde année précédente	Le budget avait été considéré comme établi de manière prudente (retour 2020 Fr. 1'286'875 et 2021 Fr. 703'099). Malgré tout, le montant reçu est inférieur à ce budget. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> - prélèvement sur fonds de réserve pour la dépréciation des titres Piscine (préavis n° 17/2020) Fr. 899'999.— ; - dissolution partielle de la provision pour dépréciation sur titres FDE (ajustement à la valeur au 31 décembre 2023) Fr. 50'000.— ; - dissolution de la provision débiteurs douteux pour perte sur prêt Fr. 40'000.— (cf. 3301.01) ; - réévaluation du montant de provision pour débiteurs douteux nécessaire (hors débiteurs impôts), dissolution d'un excédent de 2022 pour Fr. 295'000.—.
4809.00	Prélèvement sur provision	

2280 DIVERS EMPRUNTS

3210.00	Intérêts des dettes à court terme	Le taux d'intérêt effectif moyen est supérieur au taux du budget.
3223.87	Fonds compensation AVS 2022-2029 1.85%	L'emprunt contracté en décembre 2022 n'était pas prévu lors de l'établissement du budget en automne 2022.

3.3. Chapitre 3 : DOMAINES ET BÂTIMENTS

3100 PARCELLES ET TERRAINS DIVERS

3141.15 Entretien courant
3185.00 Honoraires et frais d'expertises
4231.01 Loyers places de parcs

Il s'agit pour les Rives de la Broye de l'enregistrement des charges de PPE, des charges d'administration de PPE ainsi que des loyers des places de parc pour les parcelles de dépendance, première fois en 2023 pour les années 2021 à 2023.

Cela correspond au :

- bénéfice sur préavis n^{os} 17/1997, 03/2003, 02/2006 Blancherie et Gymnase Fr. 2'241'281.85 ;
- gain net sur préavis n^{os} 11/2013 et 01/2014 "Champ Cheval" Fr. 1'771'960.05 ;
- produit de la vente de la parcelle Armasuisse préavis n^o 15/2017 Fr. 972'544.80 ;
- gain sur cession terrain en 2013 à Bovey SA préavis n^o 03/2013 Fr. 396'018.95
- indemnités du Canton pour expropriation Fr. 5'556.—.

4242.00 Gains sur immeubles patrimoine financier

4805.00 Prélèvement sur provision

Il s'agit d'un prélèvement pour couverture des charges "entrave à la culture" sous 3162.00.

3130 DOMAINE DE LA GRANGE DE LA VILLE

3141.00 Entretien des bâtiments

Il s'agit de diverses petites fournitures et l'assainissement des conduites d'évacuation EC avec exécution planifiée avant préavis n° 31/2021 et couvert par prélèvement sur provisions sous 489.00/3100.

4809.00 Prélèvement sur provision

Il s'agit d'un prélèvement en couverture du dépassement du compte 3141.00.

3300 CAVE COMMUNALE

3191.02 Compensation TVA - REDIP

Un changement de pratique attendu de l'Administration fédérale des contributions pour les administrations publiques a entraîné une analyse complète des décomptes 2020 à 2023. Une approche prudente a été adoptée pour prendre en compte les risques éventuels identifiés.

3310 VIGNOBLE DE LAVAUX

3040.03 Caisse de pensions des vigneronns Une revue de la situation des primes sur plusieurs années a conduit à prendre en compte un risque avéré de l'ordre de Fr. 42'000.— dans le cadre de la clôture des comptes.

3124.00 Chauffage Il s'agit d'un achat de combustible à cheval entre 2022 et 2023, consommation normale mais stockage plus important lors du boucllement. Le prix du combustible pellets a également augmenté de 20 %.

3134.01 Vignolage Cela correspond à la comptabilisation au brut du loyer du vigneron (auparavant en déduction des charges de vignolage) avec pour effet un écart positif sur le compte de revenus 4271.04/3310.
Par ailleurs, l'année 2023 a été synonyme d'une grande récolte. Les frais de vignolage augmentent en conséquence.

3500 BATIMENTS DIVERS

3182.00 Frais de téléphones Les frais de téléphone proviennent de ventilations internes, l'augmentation sous bâtiments divers est compensée par une réduction à l'administration générale.

3189.02 Surveillance des bâtiments Cela correspond à l'augmentation des tarifs de surveillance et mandats supplémentaires, refacturation sur les contrats de prestations.

3501 BATIMENT DES REGENTS

4904.00 Imputation interne de loyers Le motif de l'imputation interne ne se justifie plus.

3513 BATIMENT RUE DES BLANCHISSEUSES 16

3141.00 Entretien des bâtiments Il s'agit de la réparation et du remplacement de la conduite de chauffage à distance en urgence, indemnités d'assurance pour environ Fr. 10'000.— sur l'exercice 2024.

3514 BATIMENT PLACE DU MARCHE

3321.00 Amortissement supplémentaire Un amortissement supplémentaire a été réalisé suite à une estimation de la valeur de rendement du bâtiment.

3516 PAYERNE AIRPORT

3111.00 Achat & entretien mobilier, machines Il s'agit de l'imputation des locations des photocopieuses, en contrepartie, facturation des prestations aux locataires.

3517 BATIMENT MULTIFONCTIONNEL EN GUILLERMAUX

4271.05 Locations de salles Le résultat est largement en dessous des prévisions plutôt optimistes, du fait notamment de travaux encore en cours à l'extérieur et de l'absence de parking.

3531 HOTEL DE VILLE

3909.00 Intérêt sur capital engagé Cela correspond à l'adaptation de la base de calcul au 1^{er} janvier 2023 (prise en compte des investissements 2022).

3532 ABBATIALE

3312.00 Amortissements des bâtiments et constructions Cela découle d'un nouveau calcul selon les dépenses nettes effectives de la Commune (auparavant calculé sur la base du crédit accordé par préavis), dépenses inférieures notamment en raison de subventions.

3534 BATIMENT DU MUSEE

4271.02 Loyers divers La refacturation de l'électricité pour Fr. 5'911.— a été imputée sur le compte 4356.00/3500.

3535 HALLE DES FETES

3123.00 Electricité Cela correspond à une augmentation de la consommation en relation avec l'activité de la Halle des Fêtes et une augmentation des taxes, toutes deux déjà effectives en grande partie en 2022.

3141.00 Entretien des bâtiments C'est une conséquence de l'incendie de la façade et des travaux d'enrobés, remise à neuf à la suite des travaux de fouille non budgétés. Une indemnité d'assurance a été reçue pour Fr. 36'752.— imputée dans le 4363.00/3535

3312.00 Amortissements des bâtiments et constructions Cela découle d'un nouveau calcul selon les dépenses effectives de la Commune.

3321.00 Amortissement supplémentaire Il s'agit d'un amortissement supplémentaire, préavis n° 14/2013, parquet refait lors de la réalisation du préavis n° 13/2021 Rénovation du parquet de la halle des fêtes et assainissement des sanitaires.

4271.07 Locations des installations fixes cuisine Le volume des locations est très variable et difficile à planifier.

3.4. Chapitre 4 : TRAVAUX

4160 BATIMENT DES SERVICES D'EXPLOITATION

3141.00 Entretien des bâtiments De nombreuses petites réparations imprévues ont été réalisées.

4200 URBANISME

3819.00 Attribution aux autres fonds réglementés Il s'agit de l'attribution au Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable selon préavis n° 27/2022: Fr. 350'000.—.
Attribution complémentaire de Fr. 500'000.—.

4313.00 Permis de construire Le volume des permis de construire n'est pas maîtrisable, revenu difficile à anticiper. De gros projets ont été reportés.

4809.00 Prélèvement sur provision Il s'agit d'un prélèvement sur la réserve "Ville de demain" pour attribution au Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable selon préavis n° 27/2022.

4300 RESEAU ROUTIER ET VOIRIE

3141.02 Entretien des WC publics Cela correspond à l'achat de toilettes sèches pour le chalet Blanche Neige et les Jardins familiaux, couvert par prélèvement à provision sous 4803.00/4300.

3311.00 Amortissement Il s'agit d'un ajustement des amortissements pour certains objets par rapport au budget pour :
- tenir compte de la dépense réelle (budget basé sur le crédit accordé par préavis), ou
- corriger la durée de vie conformément au préavis.

3321.00 Amortissement supplémentaire Il s'agit d'un amortissement supplémentaire, préavis n° 15/2013 Place de la Gare périmètre des réfections de 2013, couvert par le projet de nouvelle interface (études : préavis n° 31/2022).

4309.00 Contributions de rempl. places de parc Aucune compensation pour place de parc n'a été facturée en 2023.

4803.00 Prélèvement sur provision Il s'agit d'un prélèvement pour le financement de l'acquisition de toilettes sèches sous 3141.02/4300.

4909.05 Cours d'eau, imputation administrative Il s'agit d'une imputation interne basée sur une quantification des travaux effectués par les routes au profit des cours d'eau. Au moment du budget, ceux-ci ne sont pas estimés précisément s'agissant d'imputations internes.

4410 CIMETIERE

4272.03 Concessions d'inhumation L'évolution de revenus est très variable et difficilement prévisible au moment de l'établissement du budget.

4510 DECHETTERIE PUBLIQUE

3188.03	Frais d'élimination des déchets	La facturation de la déchetterie mobile est imputée dans ce compte par nature (environ Fr. 43'000.-). Le dépassement est compensé par un excédent budgétaire au 3188.02/4500.
4342.00	Taxe élimination des ordures	La refacturation aux bouchers est inférieure à l'estimation du budget.
4354.01	Ventes produits de récupération	Le produit de la vente des matières recyclables est inférieur à l'estimation du budget. Les prix du marché sont également passablement volatils.

4630 RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION

3133.00	Achat de produits et fournitures d'entretien	La STEP a connu sept arrêts dus aux crues de la Broye cette année. Il y a peu, on en décomptait un tous les deux ou trois ans. Pour répondre aux normes de rejets, le traitement des eaux usées a nécessité plus de produits.
3811.00	Versement à provision	Cela correspond à l'équilibrage du domaine affecté.
4341.00	Taxes uniques de raccordement	Il y a eu moins de nouveaux projets que prévu.

4700 COURS D'EAU ET RIVES

3909.06	Voirie, imputation administrative	Il s'agit d'une imputation interne basée sur une quantification des travaux effectués par les routes au profit des cours d'eau. Au moment du budget, ceux-ci ne sont pas estimés précisément s'agissant d'imputations internes.
---------	-----------------------------------	---

3.5. Chapitre 5 : INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**5020 BATIMENTS SCOLAIRES DIVERS**

3161.02	Location locaux divers	Il s'agit de locations supplémentaires au GYB.
---------	------------------------	--

5050 GROUPE SCOLAIRE DE LA PROMENADE

3124.00	Chauffage	Les frais de consommation de gaz sont variables et plus importants en 2023.
3133.00	Achat de produits et fournitures d'entretien	Cela découle de la répartition du 3133.00 dans les comptes 3133.05, 3133.09, 3133.12 et 3133.13. La somme de tous les écarts sur ces bâtiments est un dépassement de moins de Fr. 2'000.—. C'est la première année que les achats de produits d'entretien sont attribués précisément via un système de gestion des commandes. La construction du budget 2023 a été faite au mieux sans disposer de données historiques, ce qui explique son imprécision pour certains bâtiments comme ceux-ci.
3133.05	Achat de produits et fournitures d'entretien NP	
3133.09	Achat de produits et fournitures d'entretien Sport	
3133.12	Achat de produits et fournitures d'entretien AP	
3133.13	Achat de produits et fournitures d'entretien Pavillons scolaires	
3141.09	Entretien des bâtiments, sports	Le budget 2023 est insuffisant à la maintenance et aux réparations, notamment la réparation d'une pompe.
3321.00	Amortissement supplémentaire	Cela correspond au mini CAD d'urgence (avril 2022) plus utilisé selon préavis n° 15/2023 Raccordement du site de La Promenade au chauffage à distance de Payerne Energies SA, moins-value à enregistrer.

5060 COLLEGE DU CHATEAU

3133.00	Achat de produits et fournitures d'entretien	C'est la première année que les achats de produits d'entretien sont attribués précisément via un système de gestion des commandes. La construction du budget 2023 a été faite au mieux sans disposer de données historiques, ce qui explique son imprécision pour certains bâtiments comme celui-ci.
---------	--	--

5100 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

3522.00	Participation communale à l'ASIPE	Le décompte final de l'ASIPE est nettement inférieur aux montants annoncés pour le budget.
3522.01	Frais parascolaires	

5200 ENSEIGNEMENT CYT, DES, VG

3522.00	Participation communale à l'ASIPE	Le décompte final de l'ASIPE est nettement inférieur aux montants annoncés pour le budget.
3522.02	Participation communale aux établ. ext.	Cela découle de situations particulières d'élèves scolarisés dans d'autres Communes, non planifiables.

5810 PAROISSE CATHOLIQUE

3652.02	Frais de culte	Le budget est basé sur les dépenses de 2021. En 2023, les frais du culte protestant sont plus élevés dans les trois Communes (Payerne, Corcelles et Chevroux, estimation pour Chevroux).
---------	----------------	---

3.6. Chapitre 6 : POLICE

6100 SECURITE PUBLIQUE

3511.00	Réforme Policière	Le décompte provisoire 2023 de la facture policière est défavorable à la Commune par rapport aux chiffres annoncés pour le budget.
4272.04	Redevances d'utilisation du domaine publ	Un nouveau recensement doit être effectué pour la facturation des bons us pérennes qui a été partielle en 2023.
4511.03	Réforme policière année précédente	Le solde 2022 est favorable à la Commune, enregistré en 2023.

6200 SERVICE A LA POPULATION

3101.02	Taxes permis étrangers	Cela découle d'une augmentation du nombre de demandes, et donc des émoluments demandés par le Canton (compensés par une augmentation des recettes encaissées 4312.01).
4312.01	Permis de séjour	Cela correspond aux encaissements en lien avec l'établissement des permis de séjour (partiellement compensés par l'augmentation des émoluments facturés par le Canton 3101.02).

3.7. Chapitre 7 : SÉCURITÉ SOCIALE

7100 SERVICE SOCIAL COMMUNAL

3525.00	Réseau régional de la petite enfance	Le décompte final 2022 est favorable pour Fr. 86'265.44 enregistré sur 2023.
3664.03	Participation aux frais d'expulsions	Une augmentation de ces dépenses avait été anticipée puisqu'un crédit complémentaire avait été demandé (+ Fr. 6'000.—). Celui-ci n'a malheureusement pas suffi notamment en raison de cas complexes sur la fin de l'année.

7200 PREVOYANCE SOCIALE

3515.00	Participation à la cohésion sociale	Le décompte 2023 est provisoire, montant inférieur au montant annoncé pour les budgets.
4515.10	Cohésion sociale solde année précédente	Le solde 2022 est favorable à la Commune, enregistré en 2023.

3.8. Chapitre 8 : SERVICES INDUSTRIELS

8100 SERVICE DES EAUX

3144.00	Entretien et extension du réseau	Avec les préavis ouverts, occasionnant de gros chantiers pour le secteur des eaux, le budget de fonctionnement a été moins sollicité.
3191.02	Compensation TVA - REDIP	Un changement de pratique attendu de l'Administration fédérale des contributions pour les administrations publiques a entraîné une analyse complète des décomptes 2020 à 2023. Une approche prudente a été adoptée pour prendre en compte les risques éventuels identifiés.
3311.00	Amortissement	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajustement des amortissements pour certains objets par rapport au budget pour : <ul style="list-style-type: none"> - tenir compte de la dépense réelle (budget basé sur le préavis), ou - corriger la durée de vie conformément au préavis ; - rattrapage d'amortissement sur le préavis n° 15/2014 amorti sur 25 ans au lieu de 5 ans selon le préavis (charge supplémentaire de Fr. 110'508.—).
3813.00	Versement à provision	Cela correspond à l'équilibrage du domaine affecté.
4341.00	Taxes uniques de raccordement	Il y a eu moins de nouveaux raccordements que prévu.
4356.00	Services facturés à des tiers	Il y a eu moins de prestations que prévu.
4393.04	Imputations aux investissements	Le calcul pour le tarif interne des monteurs est à redéfinir. En conséquence, il a été renoncé à procéder à l'imputation interne aux investissements sur 2023 (rattrapage prévu sur 2024).
8110 ENTENTE INTERCOMMUNALE MONTAGNY - PAYERNE		
4526.01	Participation de l'Entente	Selon le décompte final annuel effectif, cela a été sous-évalué au budget.

4. Conclusions

Eu égard à ce qui précède et en particulier à la synthèse figurant au point 2.1 de ce préavis, nous vous prions, Monsieur le 1^{er} Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 10/2024 de la Municipalité du 24 avril 2024 ;
- ouï** le rapport de la Commission des finances ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'approuver les comptes 2024 et d'en donner décharge aux organes responsables.

Veillez agréer, Monsieur le 1^{er} Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 24 avril 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire adj. :

(LS)

E. Küng

C. Combremont

Annexe : Comptes annuels pour l'exercice 2023

Municipal délégué : M. Eric Küng